L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 72 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

SAMEDI MATIN, 6 JUILLET.

Feuilleton de "l'Abeille."

Nos lecteurs trouveront régulièrement le feuilleton de l'*Abeille* à la troisième page.

Dès que nous aurons terminé le *Serment de Madeleine*, nous publierons une nouvelle œuvre d'Octave Feuillet, ayant pour titre *Julia Trévern*. Ceux de nos lecteurs et surtout de nos lectrices qui ont lu l'*Histoire de Sybille* par le même auteur, ne manqueront pas de lire *Julia Trévern*. Octave Feuillet a pas écrit depuis qu'il est académicien, et nous considérons comme une bonne fortune de pouvoir reproduire son dernier ouvrage.

Une Situation peu rassurante.

Un des plus tristes signes de ce temps est l'indifférence apparente des citoyens quand leur est dénoncé un de ces énormes projets d'amélioration ou de finance, combinés avec tant d'aplomb et de perfidie par les représentants de l'Etat ou de la ville. Les représentants de l'Etat ne siègent que deux mois, il est vrai, à moins de session extraordinaire, mais en ces deux mois que de fraudes, d'horreurs ou d'atrocités législatives! Ce sont les complots de toute l'année qui éclosent, et qui sont d'autant plus sûrs de réussir, que le temps de les faire connaître manque même à la presse la plus vigilante. C'est aussi qu'en quatre années, on a fait monter si haut la dette de l'Etat que personne ne peut aujourd'hui en indiquer précisément le total: mais ce qu'on sait bien, c'est que, vu le chiffre de la population de l'Etat et ses ressources actuelles, cette dette est arrivée à une proportion inconnue en tout pays. Un ennemi étranger, envahissant le pays, lui eut moins fait de mal que le gouvernement bariolé des radicaux. Le Mexique, certes, est bien malheureux, avec ses guerres intestines qui semblent éternelles, eh bien! le Mexique souffre moins que nous, parce qu'il échappe le plus souvent aux emprunts forcés par le prédicateur avec lequelle les arrêtent se pourraient et disparaissent les unes après les autres. Il peut y avoir du pillage en quelques localités du Mexique, mais ce pillage est passager, et non législatif. Le Congrès mexicain est généralement composé d'hommes notables et des plus grands propriétaires du pays. Au Mexique, la terre a conservé son prestige et son influence et les petites gens, les aventuriers, surtout, n'y sont pas bien vus.

Ici, en Louisiane, il existe un état de chose entièrement différent. Ce ne sont pas les propriétaires ou les notabilités qui dominent, ce sont au contraire ceux qui n'ont rien, qui n'ont rien fait pour le pays et que rien n'a pu recommander; ce sont, en outre, les hommes les plus obscurs et les plus inconnus de l'Etat. Donnez-moi, l'argent à quelques courtiers de conventions, et quelques promesses à d'autres qui sont un peu moins pressés, et vous voilà bien et dûment présenté comme candidat pour la place de gouverneur ou pour toute autre place à votre convenance. On est tellement habitué à cette manière d'agir que personne n'en est plus surpris; en sorte que lorsqu'il y a une élection, on ne sait s'il en sortira un âne, un taulos ou un cheval, bien qu'on fasse activement des vœux pour ce dernier comme étant le plus noble des trois. Nous en sommes là. Aucun Etat de l'Amérique Centrale ou Méridionale n'a jamais été si bas, et nous rivalisons avec le royaume des Mosquites.

La Nouvelle-Orléans n'a pas échappé mieux que l'Etat à ce terrible essai du régime radical. Si elle, n'est pas affligée d'une législature toute puissante, faisant la richesse ou la ruine partout où il lui plaît d'exercer ses prérogatives pendant deux mois de l'année, elle a en compensation un Conseil d'administrateurs de ville siégeant l'année entière, et décidant souverainement toutes les questions municipales des taxes. Engore cette question est-elle jusqu'à un certain point de son ressort, si elle veut bien la soumettre au peuple, ce dont nous nous avons été menacés, s'il y a quelques jours, à propos du remboursement des taxes incertes. Or, veuillez savoir ce que pourrait être un vote du peuple de la Nouvelle-Orléans, à propos de taxe! Ce serait un vote de 25,000 électeurs ne possédant rien, contre 10,000 ou 12,000 possédant quelque chose, et par conséquent un vote à peu-près assuré pour la taxe dont le Conseil aurait besoin, non pour faire fleurir la ville, mais pour récompenser des dévouements serviles et augmenter le nombre de ses créatures, ou pour sauvegarder des intérêts illégitimes, et parfaite harmonie avec les intérêts particuliers ou les vues cachées des membres du Conseil.

Du reste, le Conseil des administrateurs est toujours armé de quelques lois de la législature. C'est en vertu d'une de ces lois qu'il a approuvé et sanctionné le plan de desséchement dont l'exécution n'aboutira pas moins de quatre millions à la dette municipale, et c'est en vertu de ses prérogatives particulières que ce Conseil recherche aujourd'hui un emprunt avec l'Europe et demande près de $600,000 pour changer uniquement l'appareil de pompes des Waterworks, le premier de ces projets pour masquer les origines de dettes et en éparpiller l'expurgation, et le second pour avoir des moyens d'action dans les élections prochaines. Ainsi, par un moyen ou par un autre, la Nouvelle-Orléans est toujours destinée à être la proie des agiotages, des spéculateurs et des aventuriers dans toute les branches de son administration municipale.

Mais ce qui n'y a de plus triste, c'est ce que nous disons au continuellement de cet article, c'est l'indifférence apparente des administrés et, nous ajoutons, la tolérance de la presse, car à l'exception de l'*Abeille*, aucun journal n'a blâmé les dernières ordonnances dénoncées par nous et non seulement aucun journal n'a blâmé ces ordonnances, mais il s'en est trouvé un, ordinairement très indépendant, dont le rapporteur a critiqué un des vétos du maire, parce que ce veto n'était pas assez expliqué, et démonstratif et ce veto est celui qui concerne le revêtement en bois de la digue contre les eaux du lac. Le maire a condamné cette affaire en disant que ce revêtement est inutile et la digue est faite en terre ferme et qu'il ne tiendra pas elle est faite dans le lac même. Il n'y a pourtant rien de plus juste que cette remarque à la portée de tout homme de sens, et il n'est nécessaire d'y ajouter un mot pour saisir moralement l'ordonnance. Du reste, l'affaire n'est pas nouvelle. Depuis longtemps le maire a condamné tous ces travaux dans plusieurs messages fort élaborés, qui ont paru dans le temps, et que tout le monde a lus.

Lumière, en outre, ne s'était pas borné à écrire des considérants de veto, il s'était fait étayer par plusieurs rapports très soignés et très consciencieux, écrits et signés par plusieurs ingénieurs des plus estimés de la ville. Ledit de ces rapports est dû à M. l'Hémécourt, un autre à M. Bailey, et nous ne nous trompons pas en ces deux rapports sont concluants contre les travaux de desséchement de la Compagnie du Canal. M. l'Hémécourt et son collègue ont regardé ces travaux comme inutiles et infiniment trop coûteux. Le maire n'avait donc pas besoin de s'appuyer de nouveaux rapports en sapé, et les quelques mots qu'il en a dit ne se bornent qu'à confirmer ceux du maire. Il est clair pour tout le monde que ce revêtement en bois pour une digue en terre ferme est inutile, et que s'il est dans cette condition, il ne durera pas plus qu'un chemin planchéyé qui est détruit bien plus vite par l'action du soleil et de la pluie que par le poids du roulage. Autre part, il est clair également qu'une ligne de pieux ou de palissades ne pourra pas contre les vagues de lac qu'à la connaissance de l'entrepreneur, à grands frais comme les travaux de bois dont on se sert ici ne résistent en quelques endroits les pieux ne peut. Il est ridicule, il est extravagant, de vouloir ajouter cette dépense à toutes celles que la ville supporte déjà et cette d'impossibilité pécuniaire où se trouve. Les trois derniers vetos du maire sont tout aussi décisifs et démontrent que les vetos antérieurs et quant à ceux ne peuvent pas que les approuver. Il est heureux que cela ne soit pas toujours pour nous qu'il ait à remplir le rôle de public les mêmes devoirs que ceux.

La somme des transports faits de bande et de canon de Paris [illegible] et sans [illegible] de Paris est de 3,215.

Depuis un travail de cet [illegible] auquel est livrée la justice militaire, [illegible] de l'insurrection [illegible]

Hommes [illegible] de [illegible]	[illegible]
Femmes [illegible]	371
Individus ayant été soldats dans [illegible]	772
Total	1,926

Les [illegible] de la campagne et de la ville [illegible] les prix du marché, tous les articles ne présentant aucun changement de [illegible], chez Norman & Keim, rue de la Vieille-Levée, Nos. 121 et 123.

LE CIGARE ET LE PARAPLUIE

A PROPOS DE POLITIQUE AMÉRICAINE.

[illegible]

Le parti qui l'a pris pour emblème en portant son [illegible] à la candidature, voit plus [illegible] la candidature d'un [illegible]

[illegible]

Et [illegible] un cigare [illegible] Grant! Et [illegible] un cigare [illegible] Grant! Et [illegible] un cigare [illegible] Grant!